

DILUANT À LAQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	DILUANT À LAQUE
Autres moyens d'identification	13-350
Usage recommandé	Veillez vous référer à l'étiquette du produit.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant / Fournisseur	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
Numéro de la FDS	1081

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Liquides inflammables - catégorie 2; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 3; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 3; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Toxicité pour la reproduction - catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 1; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :
Danger

Mention de(s) danger(s) :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'inhalation, à la suite d'un contact cutané et/ou en cas d'ingestion.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux) en cas d'inhalation et/ou en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (appareil auditif (ouïe)) à la suite d'expositions

Identificateur du produit : DILUANT À LAQUE

FDS No.: 1081

Date de préparation le 24 avril, 2015

répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Prévention :

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et d'autres équipements antidéflagrant.
- P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P260 Ne pas respirer fumées, vapeurs.
- P264 Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P330 Rincer la bouche.
- P331 Ne PAS faire vomir.
- P321 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
- P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.

Stockage :

Store in a well ventilated place. Keep cool. Keep container tightly closed. Store locked up.

Élimination :

Dispose of contents/container in accordance with applicable regional, national and local laws and regulations.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Toluene	108-88-3	57.3	
Methanol	67-56-1	23.6	

Identificateur du produit : DILUANT À LAQUE

FDS No.: 1081

Date de préparation le 24 avril, 2015

Acetone	67-64-1	11.4	
Methyl ethyl ketone	78-93-3	7.7	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention)

Identificateur du produit : DILUANT À LAQUE

FDS No.: 1081

Date de préparation le 24 avril, 2015

Page 03 de 09

électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Acetone	500 ppm	750 ppm	750 ppm	750 ppm		
Methyl ethyl ketone	200 ppm	300 ppm	200 ppm	300 ppm		
Methanol	200 ppm	250 ppm	200 ppm	250 ppm		
Toluene	20 ppm A4	Non établie	100 ppm	150 ppm		

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide claire.
Odeur	Hydrocarbon
Seuil olfactif	0.16 - 37 ppm (0.6 - 139.2 mg/m3) (Toluene)
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	-95 °C (-139 °F) (Toluene) (fusion); -95 °C (-139 °F) (Toluene) (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	110.6 °C (231.1 °F) (Toluene)
Point d'éclair	-2 °C (28 °F) (en vase clos)
Taux d'évaporation	2.0 (estimé) (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	36% (Methanol) (supérieure); 6% (Methanol) (inférieure)
Tension de vapeur	21.98 mm Hg (2.93 kPa) à 20 °C (Toluene)
Densité de vapeur	3.18 (estimé)
Densité relative (eau = 1)	0.835 - 0.839 à 20 °C
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau; Soluble peu importe les proportions dans solvants organiques habituels.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	385 °C (725 °F) (Methanol)
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	0.676 mm ² /s à 25 °C (estimé) (cinématique); 0.586 mPa.s à 20 °C (estimé) (dynamique)

Identificateur du produit : DILUANT À LAQUE

FDS No.: 1081

Date de préparation le 24 avril, 2015

Page 04 de 09

Autres informations

État physique	Liquide
Poids moléculaire	Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Hautes températures. Accumulation de charge électrostatique. Flamme nue, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Surfaces chaudes. Exposition prolongée à l'air. Conditions acides (pH bas).

Températures au-dessus de -2.0 °C (28.4 °F)

Matériaux incompatibles

Réagit violemment avec : acides forts (p. ex. acide chlorhydrique). Réagit explosivement avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), agents oxydants (p. ex. peroxydes).

Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; aldéhydes très toxiques et inflammables; formaldéhyde inflammable et très toxique.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Acetone	44000 mg/m ³ (souris) (4 heures d'exposition)	3000 mg/kg (souris)	> 15800 mg/kg (lapin)
Methyl ethyl ketone	11300-11700 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	2737 mg/kg (rat)	> 8050 mg/kg (lapin)
Methanol	83867.5 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	5628 mg/kg (rat)	15800 mg/kg (lapin)
Toluene	12500-28800 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	> 5580 mg/kg (rat)	12125 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

Corrosion/Irritation Cutanée

Les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère. (Toluene)

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains montre une très légère irritation. (Toluene) la vapeur irrite aussi les yeux. L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère. La vapeur irrite aussi les yeux. (Acetone). (Methyl ethyl ketone)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Inhalation

Toxique, peut causer la mort d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des

Identificateur du produit : DILUANT À LAQUE

FDS No.: 1081

Date de préparation le 24 avril, 2015

étourdissements, de la somnolence et de la confusion. (Methanol). (Methyl ethyl ketone). (Acetone). (Toluene) peut être nocif d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains. Irritation du nez et de la gorge. (Methyl ethyl ketone). (Acetone)

Absorption par la peau

Peut être nocif selon des preuves limitées. (Toluene). (Methyl ethyl ketone). (Methanol)

Ingestion

Très toxique, peut causer la mort selon les données chez l'humain. Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience. (Toluene) peut être nocif d'après les tests sur les animaux. (Acetone) peut être nocif Si de grandes quantités sont avalées peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience. (Methyl ethyl ketone) toxique, peut causer la mort d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains. dépression du système nerveux central, troubles de la vue et cécité. Dans certains cas, il pourrait y avoir des effets retardés sur le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une grave exposition peut causer des douleurs abdominales et musculaires, des difficultés respiratoires et un coma. La vue peut être affectée et une cécité permanente peut en résulter. Il pourrait y avoir d'autres effets permanents au système nerveux. p. ex. tremblements et crises. (Methanol)

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement. Peut causer la mort.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Peut causer En cas d'inhalation : effets sur le système nerveux central, effets nocifs sur l'appareil auditif (ouïe). Une exposition à ce produit chimique et à un bruit fort peut causer une perte auditive supérieure à celle attendue suite à une exposition au bruit uniquement. (Toluene)

Peut causer En cas d'inhalation : effets sur le système nerveux central. (Acetone). (Methyl ethyl ketone). (Methanol)

Peut causer En cas d'inhalation : à fortes concentrations effets sur le système nerveux et troubles de la vue, y compris la cécité.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires. (Toluene). (Acetone). (Methanol)

N'est pas un sensibilisant cutané. (Toluene). (Acetone)

Peut causer une réaction allergique (sensibilisation de la peau) selon des preuves limitées. (Methyl ethyl ketone). (Methanol)

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Acetone	Non listée	A4	Non listée	Non listée
Methyl ethyl ketone	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée
Methanol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Toluene	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. En cas d'inhalation : reconnu(e) comme pouvant causer : poids réduit, modifications du comportement de longue durée, perte auditive, fausse couche. (Toluene)

Peut causer des effets sur l'enfant à naître selon des preuves limitées. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. En cas d'inhalation : reconnu(e) comme pouvant causer : poids réduit. Embryotoxiques (résorptions tardives)

Des études chez l'humain et les animaux montrent des effets sur l'enfant à naître. En cas d'inhalation : a été associé(e) à : fausse couche. (Acetone)

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. En cas d'ingestion : reconnu(e) comme pouvant causer : tératogène (externes, des tissus mous et des anomalies squelettiques) poids réduit.

Fonction sexuelle et la fertilité

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions. (Toluene) des études sur des animaux montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité. En cas d'ingestion : a été associé(e) à : diminution de la fertilité chez les hommes.

Des études sur des humains montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité. En cas d'inhalation : reconnu(e) comme pouvant causer : diminution de la fertilité chez les hommes et les femmes, des effets chez l'homme et la femme. (Acetone). (Methyl ethyl ketone) ne cause pas d'effets sur les fonctions sexuelles et la fertilité. (Methanol)

Effets sur ou via l'allaitement

Peut être transféré dans le lait maternel.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Acetone	8300 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin))	Pas disponible		Pas disponible
Methyl ethyl ketone	3130-3320 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		Pas disponible
Methanol	15400 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Toluene	7.63 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	8 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24 hr)		

Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Methyl ethyl ketone	400 mg/L (eau salée)			
Methanol	7900 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet			

Identificateur du produit : DILUANT À LAQUE

FDS No.: 1081

Page 07 de 09

Date de préparation le 24 avril, 2015

	arlequin); 200-hrs)			
Toluene	5.44 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))		Pas disponible	

Persistence et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro UN	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	1263	PAINT RELATED MATERIAL SOLUTION (Toluene)	3	II
US DOT	1263	PAINT RELATED MATERIAL SOLUTION (Toluene)	3	II

Précautions spéciales concernant le transport Veuillez noter: Dans des conteneurs de 5 L (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme un « quantités limitées » « Bien de consommation » en vertu du règlement TMD.
Dans des conteneurs de 5 litre (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » sous le règlement sur le DOT

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Département réglementation et conformité

Identificateur du produit : DILUANT À LAQUE

FDS No.: 1081

Date de préparation le 24 avril, 2015

Numéro de téléphone 905-878-5544
Date de préparation le 24 avril, 2015
Autres informations Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au www.recochem.com.

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent être figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également être figurés, mais sans ordre de prédominance.

Avis Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Identificateur du produit : DILUANT À LAQUE

FDS No.: 1081

Page 09 de 09

Date de préparation le 24 avril, 2015